

Conception : ESCP Europe

ÉTUDE et SYNTHÈSE DE TEXTES

OPTIONS : SCIENTIFIQUE, ÉCONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE, LITTÉRAIRE

Vendredi 6 mai 2016, de 8 h. à 12 h.

Vous présenterez, en 300 mots (tolérance de 10% en plus ou en moins), une synthèse des trois textes ci-après, en confrontant, sans aucune appréciation personnelle et en évitant autant que possible les citations, les divers points de vue exprimés par leurs auteurs.

Indiquez, en fin de copie, le nombre de mots utilisés.

Il n'est fait usage d'aucun document; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Texte 1

La naissance du politique en Grèce ancienne consisterait ainsi en l'apparition d'un ordre communautaire organisé autour de la mise en partage, au sein d'un espace centré et égalitaire, de la délibération collective. La publicité du processus de décision était assurément une dimension constitutive de l'organisation en cité. De fait, les espaces d'assemblée étaient autant de lieux réalisant concrètement l'intervisibilité des citoyens, faisant de la cité grecque, selon la description idéaliste qu'en a proposée Hannah Arendt, « l'espace du paraître au sens le plus large : l'espace où j'apparais aux autres comme les autres m'apparaissent ». La publicité de la vie politique consistait surtout en un ensemble de pratiques institutionnelles, telles l'obligation faite aux magistrats de rendre publiquement compte de leur charge ou l'écriture des décrets civiques, gravés sur des stèles et exposés dans les espaces publics, à la portée de tous. En faisant des principes d'organisation de la vie sociale l'objet d'une délibération publique, la cité grecque offrirait en ce sens le premier exemple d'une société pleinement autonome, se reconnaissant comme « source de ses normes ». Lieu d'une « transparence réalisée dans l'identification du rationnel et du politique », son souvenir assurerait à l'historien, mélancolique par nature, que, « contre toutes les désillusions du présent, il y eut pour la démocratie le temps de la transparence ».

Mais la vive lumière qui rayonne encore depuis les assemblées et les théâtres des cités, peut-être, nous aveugle. La « transparence » du politique grec est en effet à la mesure du voile d'opacité dont la cité recouvre ce qui se tient à ses marges et qui, pourtant, est indispensable à son fonctionnement. Car à la digne gestualité et aux belles paroles des citoyens réunis en Assemblée répond, semblable à celle d'un théâtre d'ombres, la scénographie muette d'êtres anonymes, sans identité et sans voix. Tapis dans les recoins de l'Acropole à compter et recompter les biens d'Athéna, consignait soigneusement les dépenses des stratèges en expédition ou s'agitant en tous sens pour orienter les juges-citoyens et placer les spectateurs

dans les tribunaux : il fallait que tous ces hommes soient invisibles pour que demeure l'illusoire transparence de la communauté civique.

Imaginons un instant que le dirigeant de la Banque centrale européenne, le directeur des Compagnies républicaines de sécurité comme celui des Archives nationales, les inspecteurs du Trésor public tout comme les greffiers des tribunaux soient des esclaves, propriétés à titre collectif du peuple français ou, plus improbable encore, d'un peuple européen. Transportons-nous, en somme, au sein d'une République dans laquelle certains des plus grands « serviteurs » de l'État seraient ses esclaves. Quelle serait l'allure de la place de la Nation au soir des grandes manifestations parisiennes, si des cohortes d'esclaves devaient en déloger les derniers occupants ? Supposons que l'une de ces manifestations ait pour objet l'austérité budgétaire imposée par les traités européens : la politique monétaire de l'Union serait-elle différente si le directeur de la Banque centrale était un esclave que le Parlement pouvait revendre, ou fouetter, s'il s'acquittait mal de sa tâche ? Poursuivons : dans ce même Parlement, quelle forme emprunterait la délibération entre députés si les esclaves étaient le seul personnel attaché de façon permanente à l'institution, alors que les parlementaires seraient renouvelés tous les ans ? Le tableau laisse songeur...

L'analogie – assurément boiteuse – a pour vertu de faire apparaître, par contraste avec notre propre condition politique, une double dimension constitutive de l'esclavage public des cités grecques. Elle révèle tout d'abord le contrôle direct que la communauté dans son ensemble entendait exercer sur plusieurs domaines relevant pleinement de sa souveraineté (la force publique, la monnaie, les écritures civiques) et qu'il était impensable de confier à des citoyens, fussent-ils experts. Le recours aux esclaves, « instruments animés » entre les mains du peuple, assurait théoriquement que nul corps constitué, nul appareil administratif, ne faisait obstacle à la volonté du *dêmos*.

L'analogie met surtout en lumière la rigueur de la délimitation du champ politique dans la cité. Sans doute *le* politique grec est-il plus large que ce que nous entendons parfois banalement sous l'invocation de *la* politique, car celle-ci ne s'y résume pas à la compétition pour le pouvoir dans le cadre des institutions civiques. La citoyenneté s'exprimait dans des champs multiples de la vie civique – les pratiques religieuses, la vie économique ou les mœurs – qui excèdent largement la seule participation aux institutions. Mais il est vrai, aussi, que la délimitation du champ politique dans la cité procède d'un partage rigoureux, qui relègue à ses marges, ou dans un « hors-champ », des techniques et des savoirs indispensables à l'administration de la chose publique.

Les auteurs anciens n'ont donné aucun nom à cette sphère d'activité dans la cité, pas plus qu'ils n'ont tenté de l'inscrire dans une taxinomie générale des pouvoirs et des compétences. C'est que, tout en participant pleinement à l'expression de la souveraineté, le domaine d'action des esclaves publics était avant tout défini négativement, par contraste avec l'activité politique. Procédant d'une suspension des règles de fonctionnement du champ politique, l'activité des *dêmosioi*¹ relevait d'un politique *neutralisé*. Sous l'invocation de l'*eleutheria leitourgia*², un tel dispositif place paradoxalement l'esclave public en position de tiers garant de la liberté commune.

Paulin Isnard, *La démocratie contre les experts*
– *Les esclaves publics en Grèce ancienne*,
Éditions du Seuil, « L'univers historique », 2015

1 Terme grec désignant les « esclaves publics » mentionnés plus haut.
2 Service public.

Texte 2

Au-delà du seul rythme imposé par la conception incessante de nouvelles technologies, leur utilisation aura tout autant conduit à une compression progressive des cadences régissant le cours de la vie professionnelle et sociale. Le mode de rationalité contemporain fondé sur la recherche de la meilleure productivité, de la mise en adéquation instantanée entre unités organiques ou artificielles, et de l'évitement de toute immobilisation inévitablement infructueuse, se formalise et se manifeste prioritairement dans une économie indéfiniment optimisée du temps. Dimension sensible dans les schémas organisationnels à l'œuvre dans la logistique industrielle fondés sur la quête d'une production menée à flux tendus, d'une réactivité réglée sur le primat du temps réel et de l'écoulement continuellement fluidifié des biens. Propension radicalisée à l'extrême dans le trading algorithmique qui délègue à des robots numériques la licence de procéder à des actes d'achat ou de vente à chaque milliseconde jugée la plus opportune. Leur aptitude à traiter des masses de données à des vitesses infiniment supérieures à nos capacités cérébrales induit *de facto* une *asymétrie de compétence*.

Si ce mouvement technico-économique continue de se déployer selon les mêmes courbes exponentielles, deux phénomènes alors s'imposeront massivement. D'abord, celui qui consistera à généraliser un régime d'efficacité fondé sur la réalisation la plus immédiate de toute action calquée dans les faits ou comme point d'horizon sur la vitesse des processeurs. Ensuite, celui qui marginalisera *de facto* l'activité humaine en regard de la puissance sans cesse accrue acquise par les systèmes computationnels. C'est la place de l'être humain autant que notre liberté qui sont appelées à être amoindries par des protocoles dotés de la faculté d'initiative et dictant la forme des choses en fonction d'algorithmes visant systématiquement l'optimisation de toute situation. L'humanité en devenir est-elle vouée à s'accorder à la vitesse invariablement croissante qui meut les flux numériques et à être dessinée par des suites mathématiques imperceptibles visant une définition chiffrée et immédiate de tout fait, autant que l'exploitation la plus rentable de chaque occurrence spatiotemporelle ? Cette question dépasse le strict cadre du capitalisme, dans la mesure où c'est un mode de rationalité utilitariste qui est devenu la norme dominante qui ne cesse de s'imposer et de s'étendre à tous les pans de la société.

C'est ce mode de rationalité qui prévaut dans les conditions de travail pratiquées tant dans les secteurs privé que public, dans l'enseignement, dans l'organisation des villes, dans la médecine, jusqu'à imprégner les relations entre les personnes. Le capitalisme a bon dos d'être la cible privilégiée de la philosophie politique et de la critique économique ou sociale ; ce qui devrait sans fin être analysé et déconstruit, c'est le modèle technico-cognitif qui actuellement s'exerce partout, fondé sur la connaissance en temps réel des phénomènes supposée garantir en retour des prises de décisions les plus adéquates régulées par des algorithmes normatifs. Si cette logique-là est certes inspirée par le libéralisme, elle correspond plus largement à une propension anthropologique fondamentale aspirant à la plus haute sécurisation et optimisation de la vie, qui a peu à peu exclu les autres dimensions au moins tout autant légitimes, et qui n'a cessé de trouver depuis la fin du XVIII^e siècle les conditions progressives de sa pleine réalisation, allant jusqu'à ordonner aujourd'hui massivement le cours du monde. Finalement, la conséquence principale de l'exponentiel aura consisté à étendre et à instituer cette rationalité-là suivant la même cadence, gagnant continuellement en efficacité, étant pleinement soutenue par la puissance du numérique. L'une et l'autre s'entretenant depuis des décennies mutuellement à l'intérieur d'un mouvement épistémologique et technique toujours plus complice et solidaire.

La collusion à l'œuvre depuis plus d'un siècle entre un mode de rationalité prioritairement fonctionnaliste et les techniques computationnelles est aujourd'hui non seulement patente,

mais atteint son acmé, imposant une raison numérique fondée sur un découpage et une mémorisation de tous les actes de la vie. Acceptons-nous d'être toujours plus intégralement régentés par ce mouvement qui s'intensifie et se perfectionne à des vitesses exponentielles, ou sommes-nous décidés à opposer des logiques fondées sur de tout autres exigences aptes à favoriser la faculté humaine de libre choix et la subjectivation des existences ? Il s'agit là d'un enjeu et d'un défi pratique décisifs, dont notre degré de réponse individuelle et collective définit d'ores et déjà la nature de notre présent et déterminera celle de l'humanité à venir. La tension entre ce mode de rationalité devenu quasi exclusif et la *technè* contemporaine, qui participe avec force de sa consolidation et de son expansion, doit faire l'objet de débats et de controverses publiques. Ce compagnonnage qui détermine toujours plus profondément la forme du monde et celle de nos expériences doit sans cesse être analysé, décrypté, et plus que jamais défait vu son pouvoir unilatéral et indéfiniment accru de gouvernementalité, se soustrayant de surcroît à toute délibération démocratique. Raison pour laquelle la politisation à de multiples échelles de nos rapports aux technologies numériques renvoie *in fine* à la question du mode de vie que nous souhaitons adopter et à la nécessaire vigilance à maintenir à l'égard de systèmes robotisés ordonnant toujours plus profondément la trame de nos existences. En cela, soumettre la vie algorithmique contemporaine à une critique en acte de la raison numérique qui l'ordonne relève d'un combat politique, éthique et civilisationnel majeur de notre temps.

Éric Sadin, *La vie algorithmique – Critique de la raison numérique*,
Editions L'Échappée, 2015

Texte 3

Pour saisir ce processus d'hybridation [du communisme et du capitalisme], il faut commencer par prendre la mesure de tout ce qui opposait la planification de type soviétique à l'univers juridique des pays occidentaux. Cette planification reposait, d'une part, sur l'abolition de la propriété privée des moyens de production et l'instauration d'une propriété socialiste, revêtant « soit la forme de propriété d'État (bien du peuple tout entier), soit la forme de propriété coopérative-kolkhozienne (propriété de chaque kolkhoze, propriété des unions coopératives)³ ». D'autre part, elle engageait la société tout entière dans la réalisation d'objectifs chiffrés imposés d'en haut par un gouvernement œuvrant de façon dictatoriale. L'ordre concurrentiel de type libéral repose au contraire sur la privatisation des moyens de production et engage tous les individus dans une course à la maximisation de leurs intérêts individuels, dont doit spontanément surgir la plus grande utilité sociale possible. Autre différence majeure : en régime libéral, la direction de l'économie échappe à tout contrôle politique ou démocratique, au contraire des gouvernements, qui sont exposés à échéance régulière à la sanction électorale. Le rôle de l'État se borne à garantir la sécurité des calculs économiques qui président au fonctionnement des marchés, en protégeant la propriété privée et en faisant respecter les contrats. À cette fonction première, l'État social avait ajouté la prise en charge collective du temps long de la vie humaine et de la succession des générations.

Ces différences sont considérables et il ne s'agit pas d'en négliger l'importance. Mais s'en tenir à elles, ce serait oublier tout ce que partageaient dès l'origine ces deux types de régimes. Sortis d'une même civilisation, communisme et capitalisme partageaient la même foi dans la possibilité de se rendre maître et possesseur de la nature. Ils sont ainsi, l'un et l'autre, porteurs d'une promesse messianique qui s'est exprimée dans des termes assez semblables pour que cette similitude soit relevée par les dissidents soviétiques les plus lucides une fois installés en Occident. Aux termes de la Constitution de l'URSS de 1936, la planification devait permettre

³ Constitution de l'URSS, 1936, art. 4 et 5 [Note de l'auteur].

« d'augmenter la richesse sociale, d'élever d'une manière continue le niveau matériel et culturel des travailleurs, d'affermir l'indépendance de l'URSS et de renforcer sa capacité de défense⁴ ». On pourrait mettre en regard la stratégie adoptée en 2000 par l'Union européenne à Lisbonne, qui promettait de faire advenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Derrière ce genre de proclamations ronflantes se retrouve la même philosophie de l'Histoire : celle d'une marche inexorable vers un avenir radieux, dont Karl Löwith a retracé la généalogie⁵.

À ce premier trait commun avec le communisme, l'ultra-libéralisme en ajoute un second : la croyance en ce que la Constitution chinoise appelle un « ordre économique de la société », dont le droit ne serait qu'un instrument. Cette conception instrumentale du *rule by laws* avait conduit les régimes communistes à répudier l'idée du *rule of law*. Lénine rêvait à haute voix des « temps très heureux » où le pouvoir des hommes politiques et des administrateurs céderait le pas à celui des ingénieurs et des agronomes, c'est-à-dire à un ordre fondé sur la science et la technique et non plus sur la loi :

Nous assistons ici à un tournant de grande importance qui marque, en tout cas, le début de grands succès du pouvoir soviétique. On verra désormais monter à la tribune des congrès de Russie non seulement des hommes politiques et des administrateurs, mais aussi des ingénieurs et des agronomes. C'est le départ d'une époque très heureuse; où l'on pratiquera de moins en moins de politique, où l'on en parlera moins souvent et moins longuement, et où ce sont les ingénieurs et les agronomes qui auront la parole⁶.

Cette vision d'un monde purgé du politique au profit de la technique était déjà celle des pères du marxisme. Selon Friedrich Engels, une fois la révolution prolétarienne accomplie, « le gouvernement des personnes fait place à l'administration des choses et à la direction des opérations de production⁷ », conduisant à l'extinction progressive de l'État. On attribue souvent à Saint-Simon cette promesse de remplacement du gouvernement des hommes par l'administration des choses, alors qu'en accord avec la doctrine libérale, la religion saint-simonienne enseignait au contraire qu'« il s'agit non seulement d'administrer des choses, mais de gouverner des hommes, œuvre difficile, immense, œuvre sainte ». Le propre de l'ultralibéralisme – ce qui le rapproche du marxisme et le distingue radicalement du libéralisme à l'ancienne – consiste à envisager la loi et le droit non plus comme les cadres stables de la vie en société, mais comme de purs instruments, comme des produits. D'où l'utopie d'un monde plat, où la loi n'est plus une « reine » occupant une position en surplomb, mais un ustensile, jaugé à son efficacité. Dès lors qu'on admet que le droit est un *produit*, son élaboration relève d'un savoir technique et non pas politique. Dans un entretien qu'il a accordé à la fin de son mandat de directeur de la Banque centrale européenne, M. Trichet, après avoir longuement détaillé les réformes, selon lui urgentes, de privatisation des services publics et de déréglementation des marchés du travail, insistait sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'un programme *politique*, mais de mesures *techniques* correspondant à l'intérêt supérieur des « dix-sept gouvernements, des trois cent trente-deux millions de citoyens, de toutes sensibilités » dont il estimait avoir la charge. Une fois admis que le droit est un outil technique, il doit comme tout produit être soumis à une concurrence mondiale sur un marché

⁴ Constitution de l'URSS, 1936, art. 11 [Note de l'auteur].

⁵ Karl Löwith, *Histoire et salut. Les présupposés théologiques de la philosophie de l'histoire*, 1953 ; Gallimard, 2002 (traduction française) [Note de l'auteur].

⁶ Lénine, *Rapport d'activité du Conseil des commissaires du peuple au VIII^e congrès des Soviets de la R.F.S.F.R.* [décembre 1920], in *Œuvres*, Paris, Editions sociales, t. 42, 1969 [Note de l'auteur].

⁷ Friedrich Engels, *Anti-Dühring* [Note de l'auteur].

des normes, qui sélectionne les plus aptes à répondre aux besoins de l'économie. Le *law shopping* tend à occuper la place du *rule of law*, notamment dans ces domaines clés pour l'État social que sont le droit du travail, le droit fiscal et le droit de la sécurité sociale.

Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres –
Cours au Collège de France (2012-2014)*,
Librairie Arthème Fayard, 2015